

---

# MJCI LES CLARINES

---

## Maison des jeunes et de la culture intercommunale

### PROTOCOLE REPRISE DES ACTIVITES REGULIERES

La MJCI demande à tous les adhérents qui souhaitent suivre des cours à la MJCI, de lire attentivement ce protocole et de le respecter.

Ces mesures sont là pour garantir votre sécurité et vous permettre de participer à votre activité en toute tranquillité.

#### PREALABLE

Les adhérents s'engagent à ne pas venir à l'activité ou mettre leur(s) enfant(s) à l'activité en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'adhérent ou dans sa famille. Les adhérents sont invités à prendre leur température ou celle de leur enfant inscrit à l'activité avant le départ. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'adhérent ne doit pas participer à l'activité.

#### DISTANCIATION PHYSIQUE :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect **d'une distance minimale de 2 mètres entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les salles d'activités doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de la MJCI, couloirs, K'Fête, sanitaires, etc.).

#### LES GESTES BARRIERES :

Ils doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

- **Lavage ou désinfection des mains :**

Présence de savon en quantité suffisante ou de gel hydro-alcoolique pour les adhérents.

=> approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle) dans les salles d'activités. Les solutions hydro-alcooliques seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un adulte.

Le lavage à l'eau et au savon ou la désinfection au gel hydro-alcoolique doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. **Il doit-être aussi pratiqué lors de l'arrivée et de la sortie de l'activité**, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés.

- **Le port du masque :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans l'enceinte de la MJCI et dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

**Rappel, le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50m autour du bâtiment (masque obligatoire sur le parking)**

- Tout mineur accueilli, **de 6 ans ou plus**, porte un masque de protection.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leur(s) enfant(s).
- Les masques sont obligatoires pour toute personne entrant dans l'enceinte de la MJCI et devra être conservé, excepté lors des activités physiques. Dès l'activité terminée, le masque devra être remis.

#### **LES INTERCOURS ET LA CIRCULATION DANS LA MJCI :**

Les déplacements des adhérents devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. L'accès aux sanitaires sera limité. Dans la mesure du possible, il faudra éviter leur utilisation, dans le cas contraire, une seule personne à la fois sera autorisée.

- **Cours individuels musique et chant :**

- Les adhérents devront venir, au plus tôt, 5 mn avant leur activité et repartir dès la séance terminée.
- Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masque et un espace d'attente sera dédié et délimité.
- Le professeur viendra chercher l'élève.

- **Cours collectifs :**

- Pour éviter les attroupements au début et à la fin de l'activité, les horaires seront échelonnés.
- Avant l'ouverture, les adhérents doivent porter le masque et respecter la distanciation de 2 mètre minimum durant l'attente.
- Les adhérents devront venir, au plus tôt, 5 mn avant leur activité et repartir dès la séance terminée.
- Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masque.

- Le professeur viendra chercher les adhérents en début de séance, après s'être assuré que tous les participants du cours précédent sont partis.

## LES ACTIVITES

Les fenêtres extérieures seront ouvertes le plus fréquemment possible et entre chaque cours pour augmenter la circulation de l'air dans les salles occupées pendant la journée.

- **Cours individuels musique et chant :**

- Batterie, guitare : les adhérents doivent venir avec leur instrument (guitare ou baguettes).
- Piano : le professeur utilisera un 2<sup>ème</sup> piano pour faire des démonstrations. Les pianos seront à 2m minimum de distance. Le piano utilisé par les élèves sera désinfecté par le professeur entre chaque adhérent.
- Batterie : la batterie sera désinfectée par le professeur entre chaque passage.
- Dans la salle de musique, les emplacements des adhérents et des professeurs seront délimités en respectant la distanciation de 2m minimum de distance. La salle sera aérée entre chaque cours.

- **Cours théâtre, anglais, cirque, arts créatifs, art à gogo :**

Le nombre total d'adhérents sera fixé par la MJCi en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de personnes susceptibles d'être accueillis ;

- Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- Cirque :

- \* Port du masque obligatoire durant l'activité, pour les adhérents de 6 ans et plus, pour permettre l'utilisation des accessoires.

- \* Pas d'utilisation de matériel en commun, pas d'échange de matériel. Si des échanges ont été fait, les adhérents devront prendre soin de se laver les mains à la fin de la séance. Le matériel utilisé sera désinfecté par le professeur.

- Théâtre :

- \* Pas d'utilisation de matériel en commun, pas d'échange de matériel. Si des échanges ont été fait, les adhérents devront prendre soin de se laver les mains à la fin de la séance. Le matériel utilisé sera désinfecté par le professeur.

- \* Le masque pourra être enlevé uniquement si la distanciation de 2m entre les participants peut être respectée.

- Anglais :

- \* Utilisation de la salle d'activité 1 et disposition des adhérents à 1m de distance autour de la table.
- \* Chaque adhérent devra avoir son matériel : feuilles, stylos, livres.

- Art à Gogo, arts créatifs :

- \* Utilisation de la salle d'activité 1 et disposition des adhérents à 1m de distance autour de la table.
- \* Port du masque obligatoire durant l'activité, pour les adhérents de 6 ans et plus, pour permettre l'utilisation des accessoires.
- \* Si des échanges ont été fait, les adhérents devront prendre soin de se laver les mains à la fin de la séance. Le matériel utilisé sera désinfecté par le professeur.

- **Activités physiques et sportives :**

Le nombre total d'adhérents sera fixé par la MJCi en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de personnes susceptibles d'être accueillis ;

- Chaque adhérent devra avoir son matériel : tapis, serviette, bouteille d'eau.
- Les adhérents pourront enlever leur masque durant l'activité.
- Les vestiaires ne pourront pas être utilisés. Les adhérents devront déjà être en tenue en arrivant à la MJCi. Cependant, en cas de mauvais temps, nous demandons aux adhérents de changer leurs chaussures, en restant à une distance de 1m les uns des autres.

Version du 02 janvier 2021